

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2023**

**RESIDENCE SERGIJSELS (BCE : 0526986746)**

Rue Emile Sergijsels 25-29 – 1081 Bruxelles

Copropriétaires présents ou représentés		<b>Totaux</b>
	25	96
	316 quotités	1.034 quotités

Le double quorum n'a pas été atteint lors de la première séance du 26/12/2022, cette assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et voter sur tous les points prévus à l'ordre du jour. Les décisions prises par celle-ci obligeront tous les copropriétaires. Le détail des présences est annexé au procès-verbal et consigné chez le syndic.

Pour rappel, les copropriétaires doivent spontanément transmettre les points qu'ils désirent voir figurer à l'ordre du jour, max. 3 semaines avant la période fixée par l'assemblée.

1. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée.

L'assemblée est présidée par [REDACTED]

Le syndic fait fonction de secrétaire.

2. Approbation des comptes et du bilan jusqu'au 31/12/2021.

*Les comptes et le bilan au 31/12/2021 sont approuvés.*

Résultat des votes	Non	[REDACTED]	Majorité absolue
	Abstention	[REDACTED]	Le point est <i>accepté</i>

3. Fonds de réserve.

*Le fonds de réserve est incorporé dans les provisions de charges*

Résultat des votes	Non	Vote annulé	Majorité absolue
	Abstention		Le point est _____

4. Proposition d'un fonds de réserve spécial travaux étanchéité garage.

L'assemblée ne marque pas son accord <sup>à l'unanimité.</sup> et postpose le point à la prochaine AGS. Vote annulé.

5. Vente de l'énergie du compteur cogen.

Un contrat a bien été signé pour valorisation de l'injection au 01/01/2023 avec ENGIE.

Le syndic vérifie pour la période rétroactive soit avec ENGIE soit EDF Luminus.

6. Points demandés par des propriétaires :

a. Prise en charge des frais de remise en état des véhicules des propriétaires (suite à un dégât des eaux au garage sous-sol) :

- [redacted] G04, Gar 24.

- [redacted] EJ/5.

+ [redacted] en attente du n° emplacement).

Chaque dossier sera transmis au conseil de copropriété et au collège de commissaires aux comptes pour vérification et confirmation.

Résultat des votes	Non	[redacted]	Majorité absolue
	Abstention	[redacted]	Le point est <u>accepté</u>

7. Signature du procès-verbal.

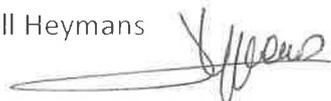
Le syndic invite les copropriétaires à prendre connaissance et signer le PV des décisions.

La séance est levée à 18h40

Secrétaire

IMMO HEYMANS

Jill Heymans



Président

